

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – INTENDANCE ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019

NOM..... Prénom..... Classe

Date et lieu de naissance.....

RÉGIME

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE

INTERNE

ÊTES-VOUS BOURSIER NATIONAL ? OUI NON

(Si oui, merci de joindre une copie de la notification de droits ouverts)

Veillez noter que les bourses sont payées en fin de trimestre.

RESPONSABLE FINANCIER POUR TOUS LES ÉLÈVES

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Commune.....

Tél. domicile..... Tél. professionnel..... Portable

À.....le.....

Signature du Responsable Légal

Rappel de la pièce à joindre :

1 R.I.B. au nom du responsable financier de l'élève (en cas de remboursement ex : voyages scolaires annulés)

Prévoir 1 chèque de 41,20 euros pour les premiers repas. Ce chèque sera encaissé au plus tôt le 4 septembre.

TARIF REPAS ELEVES Jusqu'au 31/12/2018		
Nombre repas	tarif	à payer
10	4,12 €	41,20 €
20	4,12 €	82,40 €
30	4,12 €	123,60 €
40	4,12 €	164,80 €
à l'ordre du lycée Dr LACROIX		
nom et prénom de l'élève + classe au dos du chèque		

1)-Utilisation de la carte région pour passer au self

2) La carte de self est rechargée :

* par chèque établi à l'ordre du Lycée Dr Lacroix, avec inscrit au dos du chèque les NOM et Prénom de l'élève. Le chèque est déposé sans enveloppe dans la boîte aux lettres près de la porte de l'intendance.

* en espèces (remises en échange d'un reçu) au bureau de l'intendance.

3) Les élèves passent leur carte magnétique dans un distributeur de plateaux. Le solde des repas s'affiche alors sur un écran qui permet à l'élève de connaître le nombre de repas restant sur sa carte.

4) Si l'élève perd sa carte, il devra en demander une nouvelle auprès de la Région

5) Tout interne qui oublie sa carte, devra s'adresser à l'intendance qui lui prêtera **exceptionnellement une carte pour la semaine**.

Cette carte de prêt devra être ramenée le vendredi après le repas du midi.

6) **Les élèves boursiers n'ont pas besoin de refaire une demande de bourses chaque année** ; elles sont reconduites sauf redoublement ou réorientation auquel cas, un dossier de vérification de ressources leur sera remis.

7) **Nous vous informons qu'en cas de difficultés financières pour payer la cantine ou l'Internat, nous disposons de fonds de la Région Occitanie et de l'Etat pour vous venir en aide.**

Pour pouvoir en bénéficier, il convient simplement de prendre contact avec le service intendance ou l'assistante sociale qui vous indiqueront la procédure à suivre.

L'équipe d'Intendance